

Communiqué de presse

Septembre 2024



Plus de 1500 salariés du secteur de la santé seront formés grâce à l'accord conclu entre l'OPCO Santé et la Région Bourgogne-Franche-Comté

La Région Bourgogne-Franche-Comté et l'opérateur de compétences (OPCO) santé ont conclu un accord afin d'accompagner les projets de formation des structures du secteur sanitaire, social et médico-social.

Le secteur de la santé est, depuis plusieurs années, soumis à d'importantes mutations engendrant des difficultés importantes de recrutement, la nécessité de développer les ressources humaines au sein des établissements, le besoin d'adapter les formations en lien avec la réglementation de ces métiers et d'améliorer l'offre de formation auprès des travailleurs en situation de handicap en établissements et services d'accompagnement par le travail (ESAT).

Afin de répondre à ces enjeux, la Région Bourgogne-Franche-Comté et l'opérateur de compétences (OPCO) santé qui représente la branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non-lucratif, l'hospitalisation privée, les services de santé en travail inter-entreprises et le secteur du thermalisme ont conclu un accord pour accompagner les projets de formation des structures du secteur sanitaire, social et médico-social, de moins de 250 salariés à but non-lucratif.

La Région s'est engagée à co-financer ces formations à hauteur de 371 000 € dans le cadre du dispositif AREFE (Action Régionale pour la Formation dans les Entreprises) qui permet à la collectivité de soutenir les programmes de développement des compétences des actifs en emploi au sein des entreprises du territoire.

Le mardi 17 septembre 2024, à Dijon, s'est tenue la réunion de présentation de l'accord signé en juin dernier, en présence d'Isabelle LIRON, vice-présidente de la Région en charge de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, des mutations économiques et du dialogue social territorial, des représentants de la Délégation Régionale de la CPNE (Commission paritaire nationale emploi) et de l'ensemble des partenaires.

Cet accord est basé sur le plan d'actions élaboré par l'OPCO santé pour agir sur les enjeux de compétences et de ressources humaines identifiés au sein des organisations du secteur sanitaire, social et médico-social à but non-lucratif de petite taille (moins de 250 salariés). Il permettra de mettre en œuvre les formations qualifiantes prioritaires qui s'inscrivent en conformité avec les orientations définies dans le schéma régional des formations sanitaires et sociales, des formations professionnalisantes aux enjeux RH et des formations spécifiquement conçues pour les travailleurs en ESAT afin de renforcer leur inclusion sociale et professionnelle.

L'accord signé a pour ambition de financer plus de 34 600 heures de formation et d'accompagner 1551 bénéficiaires sur 2 ans (du 1er avril 2024 au 31 mars 2026).

CONTACTS PRESSE

OPCO Santé

Aurore Joannes - aurore.joannes@opco-sante.fr – 07 76 84 00 15

Hélène Narses-Varescon - helene.narses-varescon@opco-sante.fr - 07 76 70 63 14

Région BFC

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - 03 81 61 61 08

→ **DISPOSITIF AREFE 2024 – CONSEIL REGIONAL BFC – OPCO Santé** **« Soutien à la formation des salariés les plus fragiles ».**

Le secteur de la santé est, depuis plusieurs années, soumis à d'importantes mutations :

→ **Attractivité du secteur**

Des difficultés de recrutement et de fidélisation dans les établissements de santé : on dénombre 498 projets de recrutement d'Aide-Soignant et 278 projets d'infirmiers. En outre, plus de 60% des établissements affirment avoir des difficultés à recruter.

→ **Peu de service RH dans les TPE-PME**

Une gestion des Ressources Humaines moins structurée et formelle que dans les grandes entreprises (contraintes financières et humaines). Des directions multi-tâches et une gestion RH répartie entre les managers de proximité et le service comptabilité.

→ **Des métiers réglementés par une obligation de diplôme**

Des formations longues et coûteuses avec un fort impact sur les plans de développement des compétences des organisations.

→ **Une offre de formation à étoffer auprès des travailleurs en situation de handicap en ESAT**

Conformément aux objectifs de la loi « plein-emploi » du 18 novembre 2023.

→ **À propos de l'OPCO Santé**

L'OPCO Santé, agréé en qualité d'opérateur de compétences (Opco) depuis le 1^{er} avril 2019, accompagne les entreprises et les associations des secteurs de sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif, du thermalisme, de l'hospitalisation privée, des services de santé au travail interentreprises, ainsi que des entreprises ne relevant pas d'un champ conventionnel mais partageant des besoins proches en termes d'emploi-formation. L'OPCO Santé a pour mission d'assurer le financement des contrats d'alternance, d'apporter un appui technique aux branches professionnelles, de favoriser la formation des salariés et d'assurer un service de proximité aux très petites, petites et moyennes entreprises. L'opérateur compte près de 400 salariés répartis à travers 25 sites régionaux en France et en Outre-Mer.

→ **À propos de la Région Bourgogne-Franche-Comté**

La Région agit en faveur de la formation des actifs pour garantir les emplois face aux mutations sectorielles, favoriser le développement économique, investir dans les emplois de demain et renforcer l'attractivité et le rayonnement de la région. *En 2024, la collectivité consacre 4,5 M€ à sa politique en faveur du développement et de la sécurisation des parcours professionnels.*

CONTACTS PRESSE

OPCO Santé

Aurore Joannes - aurore.joannes@opco-sante.fr – 07 76 84 00 15

Hélène Narses-Varescon - helene.narses-varescon@opco-sante.fr - 07 76 70 63 14

Région BFC

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - 03 81 61 61 08